

Afférents au CM : 15

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 10 Convocation du 5 juin 2023

Présents : Mme ADAM Marie-Madeleine ; M. BEGUIN Jean-Marc ; Mme BEGUIN Sandrine ; M. CREPIN Jean-Paul ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme PETIT Séverine.

Absents : M. GUILLEPAIN James ; Mme NEUBARTH Kirsten ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa ; M. MAUDUIT Cédric ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents – excusés : néant.

Secrétaire de séance : Mme Séverine PETIT.

DELIBERATION 2023-27 : DECISION MODIFICATIVE N°1

- Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les lois, décrets et règlements relatifs aux budgets des communes ;

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'affiner les prévisions budgétaires 2023. Les modifications concernent l'avance à verser à la société CTP pour le marché des travaux de requalification de la rue Pasteur.

Ainsi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la décision modificative n°1 suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	Néant
Recettes	Néant
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	+ 39 946,46€ au chapitre 23, compte 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » - 39 946,46€ au chapitre 21, compte 2151 « Réseaux de voirie »
Recettes	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, D'AU  
procéder à la décision modificative n°1 détaillée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023  
Reçu en préfecture le 16/06/2023  
Publié le 16/06/2023  
ID : 051-215101114-20230609-202327-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



*J.M. Beguin*  
Le Maire,

Jean-Marc BEGUIN